

Ordonnance Souveraine n° 14.644 du 14 novembre 2000 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes de premiers secours

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	14 novembre 2000
Publication	Journal de Monaco du 24 novembre 2000 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux avec la France ; Education, culture et patrimoine ; Santé publique - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2000/11-14-14.644@2000.11.25>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

L'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes de premiers secours, signé à Monaco le 16 octobre 1998, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 24 novembre 2000

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2000/Journal-7470>